

personne autre que les médecins n'ayant droit de s'en mêler. Quelques-uns trouveront peut-être bien naïve cette expression de notre satisfaction. C'est que nous avons toujours naïvement cru que les médecins seuls étaient compétents à traiter les maladies, mentales ou autres. Il paraît que nous nous étions trompé.

Grâce au projet de loi actuel nous pourrions toujours nous flatter, du moins en ce qui concerne les aliénés, de les voir désormais sous les soins de personnes qui s'y entendent.

Mais—il y a un mais, et un gros mais encore ! Dans tout ce qui précède nous avons parlé de la condition future des aliénés comme d'une chose sûre et certaine, ne devant plus souffrir l'ombre d'une difficulté. Hélas ! le bill en question n'a pas encore subi sa seconde lecture, et l'on a, en certains endroits, fait contre son adoption une croisade si acharnée que le pauvre projet de loi aura grand'peine à s'en tirer, nous assure-t-on. Au nom du bon sens nous espérons encore que ces craintes sont exagérées et que si le gouvernement ne prend pas possession des asiles d'aliénés, comme cela serait désirable, il tiendra à honneur de ne pas violer à la fois les lois de l'humanité et de la raison au point de maintenir davantage un état de choses dont on a tant à se plaindre.

La Variole.

Montréal a, actuellement, une nouvelle visite de la variole. Cette visiteuse n'est pas commode, on le sait, et au surplus, elle se fait fort de le prouver. Depuis le jour où le premier cas a été constaté 40 autres cas ont été enregistrés dont plusieurs ont succombé, à l'heure où nous écrivons. Ça ne ressemble aucunement à une épidémie pour rire, comme on le voit.

D'où est venue la maladie ? Un employé des wagons Pullman, muni d'une attestation de M. le Dr Rodger, médecin de la compagnie du Grand Tronc, laquelle attestation disait que le porteur était atteint de la variole, fut dirigé d'abord vers le *Montreal General Hospital* où l'on refusa de l'admettre, puis à l'Hotel-Dieu où, après examen, il fut admis, la maladie dont il souffrait ne semblant pas, aux autorités médicales de cette dernière institution, devoir être grave. Au bout de quelques jours, la contagion s'était répandue dans l'hôpital et il fallut congédier la plupart des malades dont quelques-uns étant déjà en pleine période d'incubation, transportèrent la maladie en ville.

Les autorités civiques, sous la direction du comité d'hygiène, ont tout fait pour empêcher la propagation ultérieure de l'épidémie naissante. Cependant, jusqu'à aujourd'hui, il ne semble guère y avoir eu de baisse sensible dans la proportion quotidienne des cas observés. Le Bureau de Santé a là une belle occasion de déployer ses ressources et son activité. Nous comptons bien qu'il n'y manquera pas, et que l'on y aura assez de désintéressement pour oublier les petites querelles et rancunes personnelles pour s'occuper davantage du bien public.
